

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE du SPANC (Assainissement collectif et non collectif)**

Rapport disponible en Mairie.

**CENTRE DE GESTION**

- Signature d'une convention avec le Centre de gestion 24 confiant le gestion de la mission de Médiation Préalable Obligatoire au CDG24.
- Désignation d'un référent déontologue : la municipalité a décidé de mutualiser le référent déontologue avec le CDG 24.

**DECISION MODIFICATIVE**

Modification du budget, permettant de pouvoir régler des factures d'investissement, où les crédits étaient insuffisants ou non ouverts.

Le secrétaire de séance: Isabelle BLONDET